

Procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2022

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Joëlle Montagne, Philippe Burnens, Sandrine Gazard-Maurel, Danielle Neil, Guillaume Verdier

Absents : Frédéric David, Nelly Espagnat, Ludovic Geay (procuration à Serge Bazin), Cécile Gueguen (procuration à Pascal Salanié)

Secrétaire de séance : Guillaume Verdier

La séance est ouverte à 20 h 35.

1. Procès-verbal du conseil municipal du 7 avril

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance précédente.

2. Demande d'autorisation de passage en sous-sol de canalisation d'assainissement

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'administrés qui désirent mettre en place une canalisation d'assainissement en sous-sol. Ces travaux traverseraient une portion de voirie communale à Nozac. Ils demandent donc au conseil municipal de leur accorder une servitude en sous-sol. Monsieur le Maire précise que la conduite serait installée en bordure des maisons le long du chemin en terre qui va de Nozac au Couderc.

Il est proposé de préciser aux propriétaires que des engins agricoles passent sur ce chemin et d'ajouter à l'autorisation des prescriptions de profondeur et de remblaiement afin que la canalisation ne subisse pas de dégâts liés à la circulation sur ce chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de laisser passer ces canalisations. Cette autorisation devra être suivie, dans un délai de 18 mois, de l'établissement par convention d'une servitude entre les propriétaires et la collectivité et d'un plan de récolement. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

3. Questions diverses

SAUR

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la SAUR concernant les tarifs de l'eau. En raison de la hausse de ses coûts, notamment de carburant et de matériaux, la SAUR demande à la commune de délibérer pour l'autoriser à augmenter temporairement, de

juillet à décembre, le prix de l'eau. En l'absence de délibération, le prix de l'eau restera fixé au montant voté précédemment sans changement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas délibérer. Il estime que les tarifs ont déjà augmenté en janvier suite au vote de la nouvelle délégation de service publique et qu'une augmentation supplémentaire n'est pas justifiée. Personne ne réclame de vote.

Urbanisme

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de plusieurs réunions concernant l'élaboration du SCoT et du PLUi. En particulier, le bureau d'étude chargé du projet doit venir à Anglars-Nozac rencontrer les élus.

Photovoltaïque

Monsieur le Maire donne la parole à Guillaume Verdier pour une information concernant le prêt du budget photovoltaïque.

Guillaume Verdier rappelle que, le Crédit Agricole ne voulant pas allonger la durée du prêt existant, le conseil avait délibéré pour prendre un nouvel emprunt sur une durée plus longue et rembourser par anticipation l'ancien prêt. Finalement, le Crédit Agricole a changé d'avis et a prolongé le prêt existant au lieu de faire un nouvel emprunt. Le taux d'intérêt et la durée renégociée du prêt sont identiques à celles de la proposition de prêt votée précédemment. Cela ne présente donc pas de différence pour la commune, excepté pour la périodicité de remboursement : elle devait être trimestrielle et reste finalement annuelle.

Remblai

Monsieur le Maire demande si les élus connaissent quelqu'un qui aurait besoin de remblai provenant des travaux d'enfouissement de lignes électriques.

Panneaux d'affichage

Il reste quelques trous à creuser, puis à cimenter les piquets et installer les panneaux. Une date est fixée pour faire ces travaux.

Adressage

Des propositions de noms de routes ont été faites pour la partie de la commune à l'est de la D12. Le groupe de travail chargé de l'adressage doit encore finaliser les propositions pour Auniac et l'ouest de la D12.

Ensuite, une réunion interne sera fixée pour finaliser ces propositions et une consultation publique sera réalisée, en mettant le plan avec les propositions de noms à disposition du public en mairie pendant un certain temps. Les personnes qui ne seraient pas d'accord

avec les propositions pourront laisser leur avis et faire des contre-propositions. Le conseil municipal tranchera ensuite.

École

Joëlle Montagne demande quand les panneaux seront installés devant l'école. Elle aimerait que ce soit fait avant la rentrée.

Monsieur le Maire répond qu'il attend la réponse du Service Territorial Routier du département à ce sujet.

Élections

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

Guillaume Verdier fait remarquer que l'horaire de fermeture est différent de celui des présidentielles (19 h). Il recommande de bien informer la population de ce changement.

Les élus se partagent les créneaux horaires pour tenir le bureau de vote.

Garage à vélos

Serge Bazin demande si la mairie pourrait installer un garage à vélos à Auniac, sous la forme de supports métalliques auxquels attacher les vélos.

Monsieur le Maire se renseignera sur le prix de ces équipements.

Évacuation des eaux pluviales

Monsieur le Maire indique au conseil que les propriétaires de l'auberge ont signalé deux problèmes : d'une part, une plaque d'égout devant l'auberge est endommagée ; d'autre part, lorsqu'il pleut, l'eau du trottoir coule dans l'auberge. Il faudrait trouver des solutions à ces problèmes.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 21 juillet à 20 h 30.

La séance est close à 22 h 08.